



SNUipp 68

19, Bld Wallach

68 100 Mulhouse

Tel: 03.89.54.92.58

Fax: 03.89.64.16.61

snu68@snuipp.fr

<http://68.snuipp.fr>

**EVALUATIONS :
faisons le point.**

1) Evaluations CP :

Evaluation départementale avec une organisation matérielle problématique.

Consigne du SNUipp : si elle doit être considérée comme une aide ou un outil pour les enseignants, les conditions de passation sont contraignantes.

Pour les passations individuelles si difficultés, demander à votre IEN du personnel supplémentaire. Si pas de personnel disponible

Pas de saisie des résultats ni de transmission aux IEN.

2) Evaluations CE1 :

Evaluations nationales (remplacent celles du CE2) et obligatoires dans toutes les écoles publiques et privées sous contrat. La circulaire ne prévoit pas de saisie ni de transmissions des résultats. Des scores nationaux seront calculés à partir d'échantillons représentatifs.

Consigne du SNUipp : S'en tenir au BO : une évaluation diagnostique à faire passer pour aider à l'analyse des difficultés et à la mise en place des PPRE.

Pas de saisie des résultats ni de transmission aux IEN.

3) Evaluations CM2 :

Evaluation diagnostique entièrement nouvelle également en vue des PPRE (sauf que les exercices proposés sont pour certains similaires à la virgule près à ceux du CE2 il y a 2 ans...???) .

BO : « Compte tenu du statut expérimental du document, il n'est pas fait obligation à tous les enseignants de l'utiliser, mais ceux qui ne l'utilisent pas devront procéder à leurs propres évaluations ».

Consigne du SNUipp : S'en tenir au BO : réaliser une évaluation diagnostique de début d'année - en utilisant ou non le protocole - dont on peut rendre compte afin de cibler les difficultés et de mettre en place des PPRE si besoin.

Pas de saisie des résultats ni de transmission aux IEN.

A suivre ... évaluations le retour

Evaluations GS (janvier/février 2008) + allemand CM2 (fin du 2^e trimestre) + sciences CE2 (rentrée 2008)